

12 sep 2008 -15:19

Appartient à [Conseil des ministres du 12 septembre 2008](#)

Budget économique 2009

Communication des chiffres du budget économique 2009

Communication des chiffres du budget économique 2009

En application de la loi du 21 décembre 1994, l'Institut des comptes nationaux (ICN) a communiqué au ministre pour l'Entreprise les chiffres du budget économique.

L'année prochaine, la croissance du PIB en volume devrait atteindre 1,2 %, contre 1,6 % en 2008. La croissance économique trimestrielle devrait être pratiquement nulle au troisième trimestre 2008 et ensuite progressivement se rétablir pour atteindre 0,5 % au second semestre 2009.

Ce ralentissement de la croissance de l'économie belge s'explique par un tassement à la fois des exportations et de la demande intérieure. La croissance des exportations, freinée par le ralentissement conjoncturel observé à l'échelle internationale, devrait s'établir à 2,9% cette année. Compte tenu de la dépréciation récente de l'euro, les exportations progresseraient de 3% en 2009, et ce en dépit d'un ralentissement de la croissance des débouchés extérieurs. Quant à la croissance de la demande intérieure, elle fléchirait à 2,7% en 2008 et à 1,1% en 2009 sous l'effet de la consommation privée (progression limitée du pouvoir d'achat) et des investissements des entreprises (prévisions de demande moins favorables). L'activité dans le secteur du logement entamerait également un déclin, subissant notamment la hausse des coûts de financement. Ces prévisions sont entourées de nombreuses incertitudes quant à l'évolution des prix des matières premières et au rythme du redressement de l'économie européenne au cours des prochains trimestres.

En 2008, l'emploi intérieur progresserait en moyenne de 68.500 unités. En 2009, les créations d'emploi devraient se limiter à 27.900 unités en raison du ralentissement de la croissance économique. Le taux d'emploi passerait de 62,9 % en 2007 à 63,5 % en 2009. En 2008, l'emploi progresse plus rapidement que la population active, ce qui se traduit par une nouvelle baisse du nombre de chômeurs. Par contre, en 2009, leur nombre augmenterait. Le taux de chômage harmonisé (définition Eurostat) devrait, par conséquent, passer de 6,8% en 2008 à 6,9% en 2009 (contre 7,5% en 2007).

L'inflation, mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation, devrait s'établir à 4,7 % et 2,7 %, respectivement en 2008 et 2009. Quant à l'indice santé, il progresserait de 4,2 % et de 2,6 %. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot actuel (112,72) serait dépassé en juillet 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe